Au Conseil communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no 53/01

Demande d'un crédit.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, formée de Mme Marie-Christine CHOLLET, et de MM André GERBER, Jean-Louis MAYTAIN, Yves-Alain PIGUET, Claude PREVIDOLI (rapporteur) s'est réunie le 4 et le 10 septembre 2001. Monsieur Yves-Alain PIGUET n'a pas pu participer à la première séance pour des raisons professionnelles, mais approuve néanmoins les conclusions de la Commission.

Lors de la séance du 4 septembre nous avons eu la chance de bénéficier de la double présence de Monsieur André FISCHER, Municipal responsable, ainsi que de Monsieur Marc VUFFRAY, associé du bureau d'architectes EZECHIEL à Prangins et nous les remercions pour leur disponibilité.

Monsieur André FISCHER et Monsieur Marc VUFFRAY ont parfaitement répondu à l'ensemble des questions posées par les membres de la commission. Les points suivants ont été plus particulièrement abordés :

- 1) Etat général actuel du bâtiment et son coût d'entretien actuel
- 2) Expertise du four
- 3) Utilisation future

Le bâtiment du four communal est dans un tel état général qu'il est de toute façon nécessaire d'entreprendre, sans trop tarder, des travaux importants de réhabilitation. Le four quant à lui, construit il y a environ 80 ans, présente des déformations importantes au niveau de la voûte et peut s'affaisser d'un jour à l'autre. La Municipalité a eu des contacts avec M.Fayet, qui est particulièrement intéressé de pouvoir exploiter un four à bois dans notre village, d'autant plus que le bail de son point de vente actuel a été résilié.

D'autre part, la commission unanime, convaincue que le four communal fait partie intégrale du patrimoine de notre village et qu'il est de notre devoir de le conserver afin de pouvoir le transmettre aux générations futures, vous recommande Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir la Municipalité dans sa démarche et de donner une suite favorable à ce préavis.

Dans ces conditions, et au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 53/01 concernant une demande d'un crédit d'étude de

Fr.86`000.--, en vue de la transformation du bâtiment du four communal, sis

sur la place du village de Prangins,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

d'adopter le préavis municipal No 53/01 concernant une demande d'un crédit d'étude de Fr.86'000.--, en vue de la transformation du bâtiment du four

communal, sis sur la place du village de Prangins,

a/ nouve la réalisation de cette éty

2/ d'accorder un crédit de Fr.86`000.--, pour la réalisation de cette étude,

3/ d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau d'architectes EZECHIEL, à

Prangins, pour effectuer cette étude.

Prangins, le 10 septembre 2001

La Commission

Mme Marie-Christine CHOLLET

MM André GERBER

Jean-Louis MAYTAIN

Yves-Alain PIGUET

Claude PREVIDOLI (rapporteur)